République
Française

Département
Hérault
Conseil Général

André Vezinhet
Président du Conseil général
de l'Hérault
Conseiller général du canton de Montpellier IX

Montpellier, le - 7 MARS 2013

PDD/41 000

MONSIEUR JEAN-PASCAL MICHEL
COLLECTIF D'ACTIONS CONTRE L'AGCS
23 RUE JEAN JAURES
34140 LOUPIAN

Pôle développement durable

Dossier suivi par : Sebastien Forest
Références : D13-002239
Téléphone : 04.67.67.67.57
Télécopie : 04.67.67.60.10
e-mail : sforest@cg34.fr

Monsieur,

Par courrier du 6 février dernier, vous attirez mon attention sur l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental du Languedoc Roussillon (CESELR) sur le Schéma Régional Climat Air Energie (SCAE) qui souhaite que ce schéma aborde la problématique de la recherche relative à l'exploitation des gaz de schistes.

Vous sollicitez ma position sur ce point.

Je vous confirme et réaffirme ma position ainsi que celle de l'Assemblée Départementale d'opposition à toute démarche de recherche, d'exploration et d'exploitation des gaz de schistes sur notre territoire. Même si notre sous-sol semble contenir de telles ressources, ces démarches en l'état actuel des techniques existantes ne peuvent être envisageables.

Dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial de l'Hérault, les priorités fortes que l'Assemblée Départementale a souhaité fixer concernent l'adaptation et la lutte contre la précarité énergétique et non la fuite en avant vers de nouvelles ressources fossiles dommageables pour notre territoire.

Comme vous le savez, l'Hérault se caractérise par un sous-sol karstique complexe, très fracturé disposant de ressources en eau mobilisée fortement pour l'alimentation en eau potable des Héraultais.

Nous restons mobilisés contre le maintien du permis d'exploitation accordé sur une vaste zone à cheval sur l'Aude et l'Hérault dénommé « plaines du Languedoc » dans laquelle se trouve la nappe Astienne, nappe fragile d'excellente qualité et utilisée abondamment.

Que ce soit pour des questions liées aux ressources en eau, aux paysages, aux émissions de gaz à effet de serre, nous rejetons la perspective de mobilisation de cette ressource, les démarches de maitrise des dépenses énergétiques et d'énergie renouvelable sont pour nous à privilégier d'autant qu'elles sont susceptibles de générer au moins autant d'emplois durables que le gaz de schiste.

Veuillez agréez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Conseil général
de l'Hérault

André Vezinhet

Rubans du développement durable

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

Le Département dispose de moyens informatiques destinés à améliorer en interne le traitement de vos courriers. Conformément à la loi informatique et libertés vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Vous pouvez l'exercer en vous adressant à l'émetteur du courrier.